



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Rémi COUTELIER, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Marc PISTORESI.

Absents excusés : Aline FONTIMPE, Louis LUX qui donne pouvoir à Laurent BRAYARD.

Secrétaire de séance : Laurent BRAYARD.

DÉLIBÉRATIONS : *(votées à l'unanimité)*

N°1030 : Compte administratif 2022

N°1031 : Compte de gestion 2022

N°1032 : Affectation du résultat de l'exercice 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Maire détaille le compte administratif article par article. Pour l'exercice 2022, les résultats sont les suivants :

Budget de fonctionnement :

Dépenses	514 740.19 €
Recettes	616 750.13 €
Résultat	102 099.91 €

Budget d'investissement :

Dépenses	355 576.71 €
Recettes	328 592.14 €
Résultat	- 26 984.57 €

Avec un excédent de fonctionnement de 102 099.91 € et un déficit d'investissement de 26 984.57 €, le résultat de clôture est de 75 115.34 €.

Avec les résultats reportés en fonctionnement et en investissement, le résultat définitif du compte administratif 2022 s'élève à 246 117.95 €

Sous la présidence de Véronique PAILLARD, 1ère adjointe, le compte administratif est voté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion, strictement identique au compte administratif, est également adopté.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 102 009.94 €, les résultats antérieurs reportés sont de 80 000 €, l'excédent global de fonctionnement s'élève donc à 182 009.94 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'affectation suivante :

Affectation à l'excédent reporté fonctionnement compte 002 : 80 000.00 €

Affectation en réserve investissement compte 1068 : 102 009.94 €

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

ECLA va réaliser prochainement des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable rue du Stade.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été adopté lors du Conseil communautaire du 23 février. Le droit de préemption reste aux communes excepté pour les zones industrielles.

Un miroir plus grand sera installé rue du Tram à titre d'essai.

Un permis d'aménager a été déposé en Mairie sur la zone des Pêchettes.

Les Diagnostics de Performance Énergétiques (DPE) du parc locatif communal étaient valables jusqu'au 31/12/2022. Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise AP expertise. Ils seront réalisés prochainement et seront valables 10 ans.

Des travaux (entretien, coupe de bois...) ont été réalisés à Mancy et sur les Baumes en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

Suite au séisme en Turquie et en Syrie, le Conseil municipal décide de faire un don à la Croix Rouge pour un montant de 500 €.

Le Conseil prend connaissance des dossiers d'urbanisme en cours et du compte rendu de la commission sport de la communauté d'agglomération ECLA.

La prochaine journée citoyenne aura lieu le 13 mai.

La séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion vendredi 31 Mars à 20h30

Le Maire,



Michel FISCHER.



Le secrétaire de Séance,



Laurent BRAYARD.

COMMUNE DE MACORNAY
1 Place Jean MOULIN
39570 MACORNAY

DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
2022

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
 Reçu en préfecture le 28/02/2023
 Publié le 28/02/2023
 ID : 039-213903065-20230224-2023_02_24_1030-DE

Nombre de membres en exercice 15
Nombres de membres présents 13
Nombres de suffrages exprimés 13
VOTES : Contre Pour 13
Date de convocation : 20/02/2023
Séance du 24/02/2023 à 20 h 30

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme PAILLARD Véronique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. FISCHER Michel, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés.....		80 000.00		91 092.58		171 092.58
Opérations de l'exercice.....	514 740.19	616 750.13	355 576.71	328 592.14	870 316.90	945 342.27
TOTAUX	514 740.19	696 750.13	355 576.71	419 684.72	870 316.90	1 116 434.85
Résultats de clôture.....		182 009.94		64 108.01		246 117.95
Restes à réaliser.....			20 200.00	12 935.00	7 265.00	
TOTAUX CUMULES	514 740.19	696 750.13	375 776.71	432 619.72	877 581.90	1 116 434.85
RESULTATS DEFINITIFS		182 009.94		56 843.01		238 852.95

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrés et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : Tous les conseillers présents



Pour expédition conforme

La Présidente,
 Véronique PAILLARD.



COMMUNE DE MACORNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Dressé par Monsieur MICHEL Luc, receveur

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de février à 20 h 30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FISCHER Michel.

Présents : Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Rémi COUTELIER, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Marc PISTORESÌ.

Absents excusés : Aline FONTIMPE, Louis LUX qui donne pouvoir à Laurent BRAYARD,

Secrétaire : Laurent BRAYARD

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

⇒ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme et certification,
Le Maire,

Michel FISCHER





COMMUNE DE MACORNAY EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mil vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de Macornay légalement convoqué le 20 février 2023, s'est réuni au lieu de
ses séances, sous la Présidence de Monsieur FISCHER Michel, Maire.

Présents : Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT,
Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Rémi COUTELIER, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER,
Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Marc PISTORESINI

Absents excusés : Aline FONTIMPE, Louis LUX qui donne pouvoir à Laurent BRAYARD.

Secrétaire : Laurent BRAYARD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

Que l'exercice 2022

a généré un **excédent** de fonctionnement de 102 009.94 Euros

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 80 000.00 Euros

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 182 009.94 Euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme

Suit :

Affectation obligatoire :

* à l'apurement du déficit antérieur : Euros

Solde disponible : 182 009.94 Euros

* affectation en réserve (compte 1068)..... 102 009.94 Euros

* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 80 000.00 Euros

Pour copie conforme et certification,


 Michel FISCHER.